

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Offices extraordinaires, annonces, titulaires, ordo des fidèles. — II Les Frères Convers de la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée. — III Société d'une messe. — IV Notre-Dame de Lourdes, délivrance due à sa protection. — V Petit code de la famille chrétienne. — VI Quel jour peut-on finir les exercices du mois de saint Joseph ? le 31 ou le 19 mars ? — VII Paroisse de Saint-Jérôme, recensement dressé par l'abbé L.-J. Lafortune, curé. — VIII Informations. — IX Aux prières.

OFFICES EXTRAORDINAIRES

Cathédrale. — *Mercredi* le 15. — Bénédiction des cendres par Mgr l'archevêque à 9 heures. Le soir à 7.30 heures, sermon et imposition des cendres. Les *lundis, mardis et jeudis* du carême, à 7.30 heures du soir, instruction à la suite de la prière du soir ; les *mercredis*, prière et exercice du chemin de la croix ; les *vendredis*, exposition du T. S. Sacrement.

ANNONCES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTRÉAL

Dimanche, le 12, on annonce le mercredi des cendres, le carême, le temps pascal et l'anniversaire de la création de Léon XIII.

N. B. — *Mardi, le 14*, après l'angelus du soir, on sonne solennellement toutes les cloches pendant au moins un quart d'heure, pour annoncer l'ouverture du temps pascal. J. S.

TITULAIRES DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE MONTREAL

Dimanche, le 28 février

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité des titulaires de Saint-Mathias et de Saint-Alexandre. J. S.

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 12. — Messe de la Quinquagésime, *semi-double* ; 2^e orais. *A cunctis*, 3^e au choix du célébrant — les vêpres de Ste Geneviève (du 3 janvier) ; mém. du dim. (*Stans*).

Mercredi, le 15. — Office du mercredi des cendres ; bénédiction et imposition des cendres. J. S.

LES FRÈRES CONVERS

De la Congrégation des Oblats de Marie Immaculée

(Communication)

DANS les ordres religieux, anciens et nouveaux, il existe une classe d'hommes de bonne volonté, connus sous le nom de *Frères convers*. Le vénéré fondateur des Missionnaires Oblats a, lui aussi, ouvert les portes de sa Société à des membres, désireux de se consacrer à Dieu, prêts à venir en aide à ses Pères, à les suppléer dans le soin et l'entretien de ses couvents.

Dépourvus des connaissances et des études nécessaires pour être prêtres, renonçant eux-mêmes à les acquérir, ces hommes ne doivent pas être considérés comme des domestiques ou des serviteurs rétribués ; ce sont des membres de l'institut, des religieux sans le sacerdoce, consacrés à Dieu par des vœux comme les Pères, enfin chargés des emplois et des travaux dans nos maisons.

Tout le monde sait que dans la plupart des couvents des femmes, il y a aussi des *Sœurs converses*, exclusivement occupées au service matériel de ces couvents.

La Providence divine, en inspirant aux fondateurs et fondatrices cette pensée unanime, a voulu sans nul doute offrir à des milliers d'âmes droites, généreuses, ferventes, les avantages inestimables de la vie religieuse dont elles se verraient privées sans ce secours.

Il se rencontre dans bon nombre de familles canadiennes des jeunes gens qui n'ont aucun espoir d'arriver à la prêtrise, et qui se trouvent heureux de jouir des bienfaits de la vie religieuse. C'est pour eux que nous écrivons ces lignes, dans le dessein de les renseigner, de les encourager, de les éclairer sur la carrière qui s'ouvre devant eux et où d'autres les ont devancés, depuis plus de cinquante ans. Il n'est pas une maison des Oblats en Canada, presque aucune dans nos missions du Nord-Ouest, qui ne compte quelques Frères convers, tous religieux dévoués, laborieux, avides de mérites et de richesses spirituelles. Entre eux et les Pères, nulle distinction, excepté la sacerdoce et ses attributions directes : même règle religieuse, même costume, la soutane et la croix, même vie de communauté et de famille.

Les Frères des très-les Pères, nmunions au de chaque j sion religie bres de la C en vue d'ob nent elles-m ce en relig

Et quelle Un jeune l quelques ser âme : trois r vince, soit 3 les autres Pè un total de l ple et la vie é pour le suiv

Si quelqu ne volonté, s Frères conve de renseigne O.M.I., Laci

M. l'abbé était membra

Les Frères convers jouissent d'occasions constantes pour accumuler des trésors de grâces: la méditation et les prières en commun avec les Pères, matin et soir, la confession de chaque semaine, trois communions au moins d'un dimanche à l'autre, la récitation du chapelet de chaque jour, la visite au Saint-Sacrement, les vœux et la profession religieuse, la participation aux mérites spirituels de tous les membres de la Congrégation des Oblats. Comme ils ne travaillent point en vue d'obtenir un salaire, leurs occupations journalières deviennent elles-mêmes des prières perpétuelles qui sanctifient leur existence en religion.

Et quelles faveurs viennent combler leur âme, après la mort ! Un jeune Frère convers est décédé à la maison de Hull, il y a quelques semaines. Voici une partie des suffrages accordés à son âme : *trois* messes célébrées par tous les Pères des maisons de la province, soit 300 environs; *une* messe appliquée à son intention par tous les autres Pères de la Congrégation, soit 1200 environ, ce qui donne un total de 1500 messes à peu près ! N'est-ce pas vraiment le centuple et la vie éternelle que le Sauveur a promis à quiconque quitte tout pour le suivre et le servir !

Si quelque âme généreuse, désireuse d'imiter ces hommes de bonne volonté, se sentait appelée à se consacrer à Dieu dans les rangs des Frères convers de la Congrégation des Oblats, elle pourrait se munir de renseignements, en écrivant à l'adresse suivante: *R.P. Tourangeau, O.M.I., Lachine Locks, près Montréal.*

Société d'une messe

Archevêché de Montréal, le 7 février 1899.


M. l'abbé Adrien Lamarche, décédé hier à L'Assomption, était membre de la *Société d'une messe.*

J.-E.-EMILE ROY, ptre.,

Assistant-chancelier.

NOTRE-DAME DE LOURDES

Délivrance due à sa Protection

 E récit suivant, par le caractère étrange des phénomènes qui y sont relatés et par la mention de l'intervention libératrice de Notre-Dame de Lourdes, intéressera sûrement nos lecteurs. On comprend qu'il ne nous appartient pas d'apprécier ces faits, l'Eglise ayant seule autorité pour juger de ces questions.

Ce récit est adressé à Mgr Méric, le savant directeur de la *Revue du monde invisible* :

Monseigneur,

Aussitôt libre, je m'empresse de vous satisfaire ; je le ferai en toute simplicité et avec la plus entière bonne foi ; désireux de voir clair dans une affaire où personne, sauf quelques médecins matérialistes, n'a voulu se prononcer. Voici les faits :

Le 31 octobre 1897, veille de la Toussaint, j'ai fait faire la première communion dans la paroisse où je suis curé depuis deux ans seulement. A cette première communion a pris part le jeune Jean Lacaze, âgé de douze ans ; cet enfant sera un des héros des faits merveilleux ou extraordinaires qui se sont passés ici. Les parents du jeune enfant, c'est-à-dire son père et sa mère, ses deux grands-pères et sa grand-mère maternelle l'accompagnèrent à la table sainte ; et cette famille, je puis le dire, est la plus honnête et la plus chrétienne de la paroisse.

Le 3 novembre, les faits extraordinaires commencèrent à se produire. Voici comment. Le mercredi au matin, ces pauvres gens furent fort étonnés de voir leurs animaux détachés dans l'écurie ; ils n'y attachèrent pas d'abord grande attention ; mais tous les jours, et de plus en plus fréquemment, les animaux se trouvant détachés, la famille s'émut, et des bruits circulant déjà qui ajoutaient à ce qui se passait, ces braves gens vinrent m'avertir.

Je n'ai pas tout d'abord pris au sérieux ce qu'ils me disaient, croyant que s'il y avait quelque chose, ce serait transitoire et pas de nature à émouvoir ma population.

Mes prév
me rendis d
détachés et
tombaient d
bêtes fissent
vache, l'autr
se sont prod

On a eu
cordes et les
mêmes ; et l
fixait les an
de sans que
plus fort, c'e
le fil de fer
sistance de
leurs vaches
moment, rien

Mais les c
ont, si je pu
l'écurie, ils s
l'écurie.

Et tous les
son coucher,
tours qu'une
chaises tomba
enlevées de l
même les plu
sage d'un me
son grand-pèr
mal, quoiqu'i
étaient enlevé
vées. Les assi
les bouteilles
de briques, et
brisés, le balai
du ménage éta
çait, et plus o
Je pourrais

Mes prévisions ne se sont pas réalisées. Le lundi 15 au matin, je me rendis dans la maison, et je pus constater que les animaux étaient détachés et qu'on ne les avait pas plus tôt attachés que les chaînes tombaient d'elles-mêmes sans que personne les touchât ni que les bêtes fissent le moindre mouvement. Du temps qu'on enchaînait une vache, l'autre se détachait, et des témoins ont constaté que ces faits se sont produits trente-six fois dans une demi-heure.

On a eu beau les attacher de toutes façons, rien n'y faisait. Les cordes et les objets de bois étaient brisés, les chaînes tombaient d'elles-mêmes ; et les fils de fer avec lesquels, par cinq ou six tours, on fixait les anneaux, se trouvaient déroulés en moins d'une demi-seconde sans que personne pût s'en apercevoir. Et ce qui était encore plus fort, c'est que les instruments dont on se servait pour enrouler le fil de fer disparurent et qu'on ne les trouva plus. Devant la persistance de ces faits, ces pauvres gens, sur mon conseil, conduisirent leurs vaches dans l'écurie d'un propriétaire voisin, et depuis ce moment, rien ne s'est plus passé auprès des animaux.

Mais les choses n'en sont pas restées là, au contraire. Ces faits ont, si je puis le dire, changé de scène ; au lieu de se produire à l'écurie, ils se sont produits dans la maison d'habitation contiguë à l'écurie.

Et tous les jours, depuis ce moment, dès le lever du soleil jusqu'à son coucher, presque jamais pendant la nuit, il n'est pas de mauvais tours qu'une main invisible n'infligeait à cette pauvre famille. Les chaises tombaient d'elles-mêmes, le dossier en avant, les portes étaient enlevées de leurs gonds et renversées, les instruments d'agriculture, même les plus lourds, se laissaient aller ou se décrochaient sur le passage d'un membre de la famille, particulièrement le jeune enfant et son grand-père paternel, mais sans jamais pourtant leur faire aucun mal, quoiqu'ils fussent quelquefois touchés. Les clefs des portes étaient enlevées et disparaissaient au point qu'on ne les a plus retrouvées. Les assiettes tombaient de la table et se mettaient en morceaux ; les bouteilles étaient renversées, roulaient de la table sur le parquet de briques, et elles ne se brisaient pas. Les verres d'une pendule furent brisés, le balancier disparut, mais on le retrouva tordu. Les linges du ménage étaient véritablement déchiquetés, et plus on les remplaçait, et plus on mettait de l'obstination à les déchirer.

Je pourrais vous raconter mille et mille faits de ce genre, mais la

nomenclature en serait trop longue, je m'arrête à un seul que j'ai vu de mes yeux. Un soir, vers six heures et demie, la femme de la maison vint en pleurs me prier de me rendre chez elle où, disait-elle, ils ne pouvaient plus habiter, tant ils étaient tourmentés.

Ils étaient en effet assaillis par une foule de petits objets tels que balais, plumeaux, morceaux de bois ou de pain, linges, paniers, etc., qui leur tombaient dessus sans qu'ils pussent voir d'où ils venaient. Ces objets étaient cependant tous dans la cuisine où se chauffaient ces braves gens. Je me rendis aux instances de la pauvre femme ; mais à mon arrivée tout cessa ; je restai avec eux environ une heure durant laquelle je ne constatai rien. Mais au moment de partir, nous étions tous debout, les uns près de la porte, le grand-père, l'enfant et moi à un mètre du foyer ; l'enfant tenait son grand-père par un pan du manteau, j'étais devant eux, lorsque, tout à coup, je vis passer au milieu de nous un bâton de soixante centimètres de long, assez volumineux ; ce bâton, qui servait de tisonnier, était parti du foyer, passa au milieu de nous sans nous toucher et alla tomber à peu près à deux mètres d'où il était parti. Si j'y avais pris garde, j'aurais peut-être pu le saisir au passage.

Le même soir, un quart d'heure après, j'ai vu devant moi la casquette de l'enfant enlevée de sa tête et projetée à huit ou dix mètres ; nous l'avons retrouvée après des recherches.

J'avais déjà averti l'autorité ecclésiastique qui, d'abord, eut l'air de traiter sérieusement la chose, mais qui s'effaça ensuite.

Ces faits n'en continuaient pas moins, ils prenaient même un caractère tout personnel, puisque dès ce moment ils s'attachèrent tout spécialement à deux membres de la famille. En effet, durant quinze jours, le grand-père Jean-Pierre Lacaze et son petit-fils Jean furent victimes de mille tracasseries. Ils ne pouvaient sortir autour de la maison sans être frappés par des pierres, des bâtons, quelquefois même des couteaux, des pommes de terre, des navets et toutes sortes d'autres objets. Le pauvre vieillard et aussi l'enfant ont vu quelquefois leurs habits déchirés, leur couvre-chef enlevé et jeté sur un toit, dans une mare où ailleurs. Enfin, mille tracasseries qu'il serait trop long de mentionner.

Mais c'est surtout le 8 décembre, jour de la Nativité, que nous avons assisté durant toute l'après-midi, sans une minute de répit, à des scènes épouvantables et écœurantes. Le jeune Jean Lacaze a été

roué de ce
de se pla
du mal. I
Transport
mêmes cou
eu un moi
durant la
l'Eglise qu
que l'enfan
main, sous

Le lend
voyait des
d'une bête

Ces ani
veille. Ce
bre...

Les mé
suivant qu
était fou, é
spécialeme

Or, on ne

Nous ne
Notre-Dam
mieux,... e
il viendrait
peu, toute
en ce mom
famille.

Excusez,
croyez que
faits de Mc

roué de coups si violents quelquefois que le pauvre enfant ne cessait de se plaindre, de crier, de pleurer et de se tordre sous la violence du mal. Il ne pouvait faire un pas sans être violemment renversé. Transporté au presbytère où je l'ai béni, il a toujours ressenti les mêmes coups invisibles qui ne laissaient sur lui aucune trace. Il n'a eu un moment de soulagement que devant l'autel de la sainte Vierge durant la récitation du chapelet. Mais à peine étions-nous sortis de l'Eglise que les mêmes faits se sont reproduits, si violents quelquefois que l'enfant perdait connaissance et la parole. On le frappait sous ma main, sous un grand crucifix même que je lui mettais sur la poitrine...

Le lendemain matin, les mêmes faits se reproduisirent ; l'enfant voyait des animaux fantastiques sous la forme d'un renard, d'un veau, d'une bête fauve vers lesquels il était attiré.

Ces animaux invisibles pour nous tous, l'enfant les voyait déjà la veille. Ce pauvre malheureux resta dans cet état jusqu'au 16 décembre...

Les médecins furent appelés, et leurs opinions furent diverses suivant qu'ils virent l'enfant dans un état de crise ou de calme : il était fou, épileptique et mille autres choses ; il fallait le soigner tout spécialement dans une maison particulière si on voulait le conserver. Or, on ne fit rien de ce que disaient ces messieurs.

Nous nous contentâmes, dans la paroisse, de faire une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes. L'enfant, dès les premiers jours, alla mieux, ... et nous annonça que le jour de la clôture, le 19 décembre, il viendrait servir la messe. Il y vint en effet, et dès ce jour, peu à peu, toutes les tracasseries cessèrent, et l'enfant n'a absolument rien en ce moment ; il se porte très bien, et on n'a plus rien vu dans la famille.

Excusez, Monseigneur, mon inexpérience à raconter ces faits, et croyez que je serais content si je pouvais éclaircir cette question des faits de Mondavezan dont on a tant parlé.

L. BOYER, curé de X.

PETIT CODE DE LA FAMILLE CHRETIENNE

I. — La maison

1. Dans la famille chrétienne, à la maison, règne l'ordre, la propreté et l'économie.

2. Le Crucifix est à la place d'honneur.

3. On y voit aussi d'autres images pieuses : le Sacré-Cœur, la Madone, la Sainte-Famille, l'Ange Gardien, les saints Patrons, etc.

4. S'il y a quelques images profanes, il n'y en a aucune qui puisse blesser un regard, effaroucher une âme.

5. Il y a de l'eau bénite dans les bénitiers.

6. Des rameaux bénits sur les murs.

7. Des cierges bénits sur les chandeliers ou dans les armoires.

La maison est un sanctuaire, dans la famille chrétienne.

II. — Le père et la mère

1. Dans la famille chrétienne, le père et la mère réfléchissent souvent à leurs grands devoirs.

2. *Entre eux*, ils s'aiment d'un amour sans défaillance.

3. Se respectent comme des temples sacrés.

4. S'aident dans leur commune tâche.

5. Se supportent dans leurs mutuels défauts. — Point de querelles de ménage... Quelques nuages peut-être, mais pas d'orages !

6. Le mari commande avec bienveillance, la femme obéit avec dignité.

7. *En face de leurs enfants*, ils se disent : « Ce sont des âmes que nous devons conduire au ciel. »

8. Ils les font baptiser le jour même de la naissance, ou le lendemain au plus tard.

9. Ils n
à des me

10. Ils
rire.

11. Ils
Dieu bén
pour tout
coup de p

12. Ils
point con

13. Ils
épargne l

14. Ils
rer une in

15. Ils p

16. Ils p
naux mau
quentent

17. Ils r
tion, mais
Créateur l
vre.

18. Qua
marier un
âme.

*Le père e
tienne.*

1. Dans
genoux dev
enfants son
ils les respe

2. Les en

3. Ils leu

4. Ils reg
moindre pei

9. Ils ne confient point, sans nécessité, le soin de les nourrir à des mercenaires.

10. Ils leur apprennent à connaître Dieu dès le premier sourire.

11. Ils ne s'affligent pas de les voir se multiplier : le bon Dieu bénit les familles nombreuses, la terre est assez grande pour tout le monde, et « dans la maison du Père il y a beaucoup de places. »

12. Ils ne les bourrent point de friandises et ne les attifent point comme des poupées.

13. Ils se souviennent que l'*Esprit-Saint* a dit : « Celui qui épargne la verge n'aime pas son fils. »

14. Ils regardent comme un rigoureux devoir de leur procurer une instruction et une éducation sérieusement chrétiennes.

15. Ils prient pour eux beaucoup, beaucoup, beaucoup.

16. Ils prennent garde qu'ils ne lisent des livres et des journaux mauvais, ne regardent des gravures dangereuses, ne fréquentent des compagnies suspectes.

17. Ils ne cherchent point à leur inspirer telle ou telle vocation, mais ils s'enquièreent avec soin et prudence de celle que le Créateur leur a donnée, et leur facilitent les moyens de la suivre.

18. Quand ils les marient, ils songent qu'ils n'ont pas à marier un coffre-fort avec une bourse, mais une âme avec une âme.

Le père et la mère sont rois et prêtres, dans la famille chrétienne.

III. — Les enfants

1. Dans la famille chrétienne, les parents ne sont pas à genoux devant leurs fils, comme devant des idoles, mais les enfants sont presque à genoux devant leurs père et mère, tant ils les respectent, tant ils voient en eux l'image de Dieu.

2. Les enfants disent *vous* à leur parents et non pas *tu*.

3. Ils leur obéissent avec docilité.

4. Ils regardent comme un grand malheur de leur faire la moindre peine.

5. Ils les assistent avec patience et amour dans leur vieillesse.
 6. Ils n'attendent point qu'ils aient perdu connaissance pour leur faire apporter les sacrements des mourants.
 7. Ils exécutent fidèlement leurs dernières volontés.
 8. Ils gardent religieusement leur image, prient et font prier pour eux après leur mort.
 9. Les frères ne bataillent point entre eux, mais ils sont pleins les uns pour les autres d'affection et de respect.
 10. Les aînés se souviennent qu'ils doivent l'exemple à leurs cadets.
- Et voilà comment il est bon, il est doux, pour des frères, d'habiter ensemble, dans la famille chrétienne.

IV. — Les domestiques

1. Dans la famille chrétienne, le maître et la maîtresse choisissent avec scrupule leurs domestiques.
 2. Ils choisissent surtout entre mille ceux qui auront la garde de leur plus précieux trésor, de leurs enfants.
 3. Ils surveillent attentivement leurs paroles et leurs démarches.
 4. Ils ne permettent point qu'ils blasphèment.
 5. Ils leur donnent toute liberté d'accomplir leurs devoirs religieux.
 6. Ils leur commandent avec bonté.
 7. Les domestiques servent leurs maîtres avec respect, affection, fidélité et dévouement.
 8. Ils sont pleins de discrétion et ne colportent point au dehors ce qui se dit et se fait à la maison.
- Et c'est ainsi que les domestiques sont comme *chez eux*, dans la famille chrétienne.

V. — Les parents, voisins, amis, étrangers

1. Dans la famille chrétienne, l'une des plus douces joies de la vie est d'entretenir d'affectueuses relations avec les voisins, les amis et surtout les proches parents.

2. On
succès d'
3. On
4. On
5. On
verre d'e
sonne mé
6. On
à la calor
7. On
8. On e
même lor
9. On
10. Et
La foi,
coins du

1. Dans
on fait le
fait à gen
2. On fa
3. On es
porte avec
4. On fa
Et l'on a
chrétienne

1. Dans
le vendred
2. On n'
on l'entenc
3. On se
grand'mes
4. On ai
manquer le
5. Et l'on

2. On n'est point jaloux : au contraire, on est heureux des succès d'autrui.

3. On ne s'endort jamais sur l'oreiller de la rancune.

4. On aime à rendre service au prochain gratuitement.

5. On ne refuse point un sou, un morceau de pain ou un verre d'eau au pauvre qui passe, parce qu'on voit en lui la personne même de Jésus-Christ.

6. On n'ouvre ni sa bouche ni son oreille à la médisance et à la calomnie.

7. On paie ses dettes avec promptitude.

8. On est toujours loyal et franc et l'on ne ment jamais, même lorsque le mensonge ne doit faire de mal à personne.

9. On travaille honnêtement, et l'on se fie à la Providence.

10. Et l'on ne consulte pas les somnambules et les sorciers.

La foi, l'espérance, la charité et la justice siègent aux quatre coins du foyer, dans la famille chrétienne.

VI. — Chaque jour

1. Dans la famille chrétienne, on se lève de bonne heure, on fait le signe de la croix, on offre sa journée à Dieu et l'on fait à genoux la prière du matin.

2. On fait le signe de la croix avant et après le repas.

3. On est toujours attentif à la voix de sa conscience, et l'on porte avec courage les croix que l'on rencontre.

4. On fait la prière du soir en commun.

Et l'on additionne ainsi des jours bien remplis, dans la famille chrétienne.

VII. — Chaque semaine

1. Dans la famille chrétienne, on ne mange jamais de viande le vendredi.

2. On n'arrive point en retard à la messe du dimanche, mais on l'entend tout entière.

3. On se fait un devoir d'assister, autant que possible, à la grand'messe, qui est la messe paroissiale.

4. On aime, pour sanctifier le jour du Seigneur, à ne point manquer les vêpres, sans aucune raison.

5. Et l'on va visiter ses chers morts, au cimetière.

**Quel jour peut-on finir les exercices du mois de saint
Joseph ? le 31 ou le 19 mars ?**

L y a deux manières également approuvées de compter les *trente-un* jours consacrés aux exercices du mois de saint Joseph ; et en vertu d'un décret du 18 juillet 1877, l'on gagne les indulgences en suivant l'une ou l'autre. La première fait coïncider la durée de ces pieux exercices avec le mois de mars lui-même ; mais il arrive assez souvent que les derniers jours de la semaine sainte arrive avant la fin de ce même mois (ainsi cette année le vendredi saint tombera le 31 mars) et alors les exercices sont supprimés en public et plus ou moins omis en particulier.

D'après la seconde manière de compter, on anticipe de *douze* jours les exercices, lesquels commencent le 17 février (ou le 16 au soir), dans les années ordinaires, et le 18 (ou le 17 au soir) quand l'année est bissextile, de manière que le *trente-unième* jour coïncide avec le 19 mars, fête de saint Joseph.

PAROISSE DE SAINT-JEROME

RECENSEMENT DRESSÉ PAR L'ABBÉ

L.-J. LAFORTUNE, CURÉ

JANVIER 1899

Ville

Familles.....	678
Communians.....	2320
Non communians.....	892
Ames.....	3212

Ville.....

Campagne

Familles.....	405
Communiants.....	1400
Non communiants.....	722
Ames.....	2122

Ville et campagne

Familles.....	1083
Communiants.....	3720
Non communiants.....	1614
Ames.....	5334

Couvent de Sainte-Anne

Religieuses.....	14
Elèves.....	305

Hospice des sœurs grises

Religieuses.....	9
Orphelins.....	34
Infirmes.....	12
Jardin de l'enfance.....	48

Pensionnat du Sacré-Cœur

Religieux.....	9
Elèves.....	352

Effectif des écoles

Ville.....	739	Campagne.....	420
------------	-----	---------------	-----

Total.....	1159
------------	------

BAPTEMES.....	290
---------------	-----

SEPULTURES.....	40
-----------------	----

MARIAGES.....	178
---------------	-----

INFORMATIONS

Le clergé canadien et la colonisation



N protestant, M. André Siegfried, dans le dernier numéro de la *Quinzaine coloniale*, explique par l'action du clergé catholique la mise en valeur du Canada français :

L'œuvre de défrichement et de culture, dit M. Siegfried, a obtenu un entier succès. Les mesures intelligentes et pratiques du gouvernement ont été activement secondées par le clergé catholique dont le zèle et l'esprit d'initiative ne sauraient trop être admirés.

« On a vu des prêtres consacrer leur vie à l'œuvre de la colonisation, attirer les travailleurs sur les terres nouvelles, les établir, les protéger. C'est ainsi que Mgr Labelle a mérité de donner son nom à tout un vaste territoire dont il est le colonisateur. Cette brillante tradition du clergé catholique canadien continue plus que jamais aujourd'hui.

« Les prêtres restent les vrais chefs, en tout cas le véritable centre de l'œuvre de colonisation ; ce sont eux qui maintiennent entre les colons les sentiments d'union et de dévouement à la cause française. »

Hommage officiel à Jésus-Christ

Le Congrès colombien a décrété l'érection d'un monument à Jésus-Christ dans les termes suivants :

« ART. 1. — La République de Colombie à la fin du siècle dans lequel commença sa vie de nation libre et souveraine, accomplit le devoir de reconnaître d'une manière catégorique l'autorité divine sociale de Jésus-Christ et de le remercier de tous les bénéfices qu'elle a reçu de lui ; elle le fait par la présente loi.

« ART. 2. — Comme témoignage de cette reconnaissance, comme symbole de la gratitude nationale et pour perpétuer la mémoire de cet acte du Congrès par lequel se manifeste le sentiment le plus fort et le plus profond des peuples de Colom-

bie, il se
l'autorité
Bogota.

« ART. 1
Em. le dé
Sainteté
de la Rép
Colombien
Cette c
Vélez, mi

La Sacr
décret gén
ou de plu
Dominiqu
ment révo
se trouven
le P. Béri
gences de
membres d
gation des
mille ans
révoquer t
aucun fon
règle de m
cession de
grande faci
mille ans e
désormais p

Les effort
entre l'Espa
ment stéril
n'agissait qu
l'autre beau
définitif, le S
dans les no

bie, il sera élevé un monument, qui, après accord pris avec l'autorité ecclésiastique, sera érigé dans l'église cathédrale de Bogota.

« ART. 3. — Une copie de la présente loi sera présentée à Son Em. le délégué apostolique et une autre sera envoyée à Sa Sainteté le Pape Léon XIII par l'entremise de M. le ministre de la République près le Vatican, comme gage d'adhésion des Colombiens au vicaire du Christ. »

Cette copie a été, en effet, présentée à Léon XIII par M. Vélez, ministre de Colombie auprès du Vatican.

Révocation d'indulgences

La Sacrée Congrégation des indulgences vient de porter un décret général révoquant toutes les indulgences de mille ans ou de plusieurs milliers d'années. De très graves théologiens, Dominique Soto, Estius, Maldonat et Bellarmin, avaient fortement révoqué en doute les concessions de mille ans et plus qui se trouvent mentionnées dans les livres anciens. Cependant le P. Béringer (t. I. p. 57) cite comme authentiques les indulgences de mille ans et de mille quarantaines accordées aux membres de la confrérie de Marie-Consolatrice. Or, la Congrégation des Indulgences, sans examiner si les indulgences de mille ans et plus sont authentiques ou apocryphes, déclare les révoquer toutes et les abroger. Plusieurs ne reposaient sur aucun fondement supposé. D'ailleurs il convient de suivre la règle de modération fixée par le Concile de Trente dans la concession de ces indulgences, de crainte d'énerver, par une trop grande facilité, la discipline ecclésiastique. Les indulgences de mille ans et plus sont donc révoquées et doivent être tenues désormais par tous pour révoquées.

Le Saint-Siège et l'Espagne

Les efforts qu'avait tentés Léon XIII pour éloigner la guerre entre l'Espagne et les Etats-Unis ne resteront pas absolument stériles. Les deux gouvernements ont compris qu'il n'agissait que par pur dévouement, et ils lui ont voué l'un et l'autre beaucoup de reconnaissance. Dans le traité de paix définitif, le Saint-Siège a pu sauvegarder les intérêts religieux dans les nouvelles annexions américaines. Par ailleurs, la

nation espagnole écoute les conseils de Léon XIII, qui lui recommande en ce moment d'éviter les dissensions intérieures, les guerres civiles qui mettraient le comble aux malheurs de la noble nation.

Œuvres du diocèse de New York

Nous trouvons les intéressants détails qui suivent dans une allocution prononcée par Mgr Corrigan, à la clôture du dernier synode, où l'on comptait un très grand nombre de prêtres.

Bien que nous élevions chrétiennement près de *soixante mille enfants*, il reste encore trente-sept paroisses en ville et cinquante-cinq à la campagne qui sont dépourvues d'écoles. Plusieurs néanmoins auraient les ressources suffisantes pour en établir. Notre zèle à cet égard s'animera par la lecture des lettres du Saint-Père à l'épiscopat canadien et à l'épiscopat allemand.

Monseigneur parle ensuite de ses deux orphelinats :

Nous nous sommes décidés à transporter dans la banlieue nos deux orphelinats. Le terrain, dont une partie sera revendue, nous a coûté *deux millions* de francs, auxquels s'ajoutera une dépense de *cinq millions* pour les bâtiments. Mais comme l'emplacement actuel des orphelinats au cœur même de la ville ne vaut pas moins de *dix-sept millions*, nous disposerons, tous frais payés, d'une somme ronde de *dix millions*, qui constituera la dotation des nouveaux établissements, de telle sorte que la charité des fidèles se trouvera allégée d'un lourd fardeau.

Citons enfin ces paroles de remerciement :

Je vous suis reconnaissant de la bonté que vous avez eue d'acquitter, à l'occasion de mon jubilé, la dette de *douze cent mille francs* qui pesait sur notre nouveau séminaire.

AUX PRIERES

M. l'abbé Adrien Lamarche, décédé à L'Assomption.

Sr Marie-Narcisse, née Emma Sévigné, des sœurs de Sainte-Anne, décédée à Lachine.

Sr Marie-Elodie Brosseau, des sœurs Grises, décédée à l'Hôpital-Général de Montréal.